PASSAGES À PETITE FAUNE

19/02/2019 - DÉPARTEMENT ISÈRE

EN RÉSUMÉ

Créer des passages à petites faune sous les routes pour éviter aux batraciens de se faire écraser par les automobilistes.

POURQUOI METTRE EN PLACE CETTE PRATIQUE ?

Les batraciens (grenouilles, crapauds, tritons…) sortent des bois au printemps pour se retrouver dans les mares et les étangs et pour faire plein de petits têtards !

Dans ce cas, les batraciens empruntent toujours les mêmes routes : une prairie, une haie, une combe... Ils n'ont souvent pas trop le choix car il faut se faufiler entre les maisons, les murs et les clôtures ! On appelle ces points de passages des corridors biologiques. Si ces corridors croisent une route, alors bien souvent les crapauds audacieux finissent sous la roue d'une voiture.

Les batraciens sont des espèces menacées et protégées par la loi. Ils sont les habitants des zones humides, grands lieux de biodiversité. D'autre part, ils jouent un rôle important dans le cycle de la vie. Qui dit manque de crapaud, dit davantage de moustiques, par exemple !

Le Département de l'Isère, pour réduire drastiquement les écrasements sur certains « points chauds », a installé des passages à petites faune. Ces tunnels sous la route servent en quelque sorte de passages piétons, et sauvent ainsi des populations entières de batraciens.

QUELLES ÉTAPES ET QUELS MOYENS ?

Plusieurs étapes sont nécessaires à la mise en place de cette action :

- Réaliser des études pour connaître les points stratégiques de traversée de la route (mise en place de filets ; comptage…).
- Construire des passages aux endroits repérés.
- Bloquer la traversée de la route de la petite faune et l'orienter vers les passages aménagés (mise en place de filets de petite taille pour ne pas bloquer les grands animaux)
- Vérifier l'utilisation du passage.

Remarques : ces aménagements nécessitent des moyens importants et sont destinées à des communes ou collectivités.

POINTS DE VIGILANCE :

Bien anticiper votre aménagement. En cas de doute ou pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le Département de l'Isère : **https://www.isere.fr/contacter-le-departement** *(https://www.isere.fr/contacter-le-departement)* [1].

PLUS D’INFORMATIONS :

Isère.fr *(https://www.isere.fr)* [2], rubrique environnement : tout savoir sur le projet « Couloirs de vie », mené par le Département de l’Isère, pour restaurer les corridors biologiques en Isère.

Voir la vidéo : **Le crapauduc, un tunnel qui permet aux amphibiens de traverser la route** *(https://nature-isere.fr/node/943)* [3]

LIENS

- **Vidéo: Passage à petite faune, exemple dans la réserve du Grand Lemps en Isère** *(https://www.youtube.com/watch)* [4]